



Litige dentaire chiffrage des souffrances endurées + perte de chance de guérison

Par **DE KREUZNACH Vanessa**, le **01/12/2024** à **21:56**

Bonsoir,

Dans le cadre d'un litige qui m'oppose à un ancien dentiste ayant laissé des instruments fracturés dans les dents 15 et 37 + infection sous un bridge (dents 25, 26 et 27), l'assureur du dentiste me propose une indemnisation à hauteur de 1 200 € au titre des souffrances endurées pour réfection du bridge + résection apicale sur dent 15 visant à ôter l'instrument fracturé + extraction de la dent 37 et pose d'un implant.

Les souffrances sont évaluées à 1.5/7 par le comité dentaire de l'assureur.

L'indemnisation proposée (1 200 €) correspond-elle à l'évaluation de 1.5/7 ?

Autre question : suis-je en droit de demander réparation au titre de la perte de chance de guérison et d'impréparation pour défaut d'information concernant la dent 37 qui a dû être extraite et remplacée par un implant (le comité dentaire ayant admis que la perte de cette dent est imputable).

Il convient de prendre en compte que ce dentiste a laissé les instruments fracturés sans même m'en informer. C'est en consultant un autre dentiste que les instruments fracturés et l'infection sous le bridge ont été découverts.

Si le préjudice de la perte de chance de guérison et d'impréparation (pour défaut d'information) est applicable pour la perte de cette dent, quel serait le montant minimum que je suis en droit de réclamer ?

Je ne demande pas ici un chiffrage précis (difficile à évaluer sans avoir parfaite connaissance de mon dossier) mais une simple échelle de valeur afin de pouvoir juger s'il est opportun de poursuivre en prenant attache auprès d'un avocat ou si je dois accepter l'offre de l'assureur en l'état (= sans indemnisation de ce préjudice) = balance entre frais d'avocat à ma charge et gain potentiel.

Vous remerciant par avance pour vos éléments de réponse.

Bien cordialement

Par **youris**, le **02/12/2024** à **10:16**

bonjour,

un forum juridique répond à des questions de droit, votre question relative au calcul d'un montant d'une indemnisation concerne, à mon avis, un expert puisque vous contestez celle proposée par l'assurance de votre dentiste.

salutations